



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	13 Juin 2025
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	24
<i>Nombre de pouvoirs</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Christelle HOAREAU représentée par M. Patrice SELLY

Mme Anrifadjati TOILIBOU représentée par M. Augustin CAZAL

M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO

Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL

M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM



ETAIENT ABSENTS :

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

OBSERVATIONS :

M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56

Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63

Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (24 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL045062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025



Objet

APPROBATION D'OUVERTURE D'UN CENTRE SOCIAL A BRAS-FUSIL
DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT

Dans le cadre de la cohésion sociale du territoire, et afin de créer un climat d'apaisement à Bras-Fusil le Maire propose à l'Assemblée d'y créer un centre social.

Les objectifs de ce centre social à Bras-Fusil seront de :

1. Permettre aux habitants, en leur donnant les outils nécessaires, de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie ;
2. Participer à la bonne entente de voisinage et à la lutte contre l'exclusion ;
3. Promouvoir les valeurs citoyennes ;
4. Offrir un espace d'accueil social et de proximité en bas d'immeuble ;
5. Valoriser la jeunesse.

Les modalités de mise en œuvre :

- La commune sera au pilotage du centre social dans les premières années de lancement de la structure et conventionnera des associations pour animer et conduire respectueusement les pôles d'activités ;
- Proposition de services et d'activités éducatives et sociales ;
- Réalisation d'un diagnostic social auprès de la population ;
- Organisation de comités techniques et de réunions diverses pour une articulation efficiente de la démarche ;
- Suivi des travaux et aménagement, pour une ouverture en août 2025.

Afin de mettre en valeur ce centre social, le Maire propose à l'Assemblée la dénomination suivante :

« La Case Tantine Zaza »

« Tantine Zaza » alias Françoise GUIMBERT, le Maire rappelle à l'Assemblée, était une artiste douée et déterminée, un modèle de persévérance. « La case Tantine Zaza », fait sens, de par son implication au patrimoine réunionnais à travers le maloya et son premier succès « Tantine Zaza ».

Le Maire propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable à la création de ce centre ainsi qu'à la dénomination proposée ci-dessus.

La Commission Affaires générales, Finances et Ressources humaines s'étant réunie le jeudi 12 juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.



Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Maire N° 045 06 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale »,
APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

à la création de ce centre ainsi qu'à la dénomination proposée :

« La Case Tantine Zaza »

Nombre de votant : ... 31
Pour : ... 31
Contre : ... 0
Abstentions : ... 0

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 09 JUL. 2025
- *Et publication ou notification le :* 09 JUL. 2025
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 09 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL045062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

